

PUBLIC VISÉ

- Personnes devant connaître les gestes de premiers secours pour porter assistance aux accidentés et aux malades.
- Personnes devant contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise au profit de la santé et sécurité au travail.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser les divers gestes de secours. Les gestes de secours ne doivent pas être effectués de manière « parfaite » pour obtenir son certificat de SST, par conséquent un handicap ne sera pas un frein à la formation.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Formation à la sécurité** : Articles L4121-1 à 3, L4141-2, R4141-3, R4141-13 et R4141-17 à 20 du Code du Travail.
- **Matériels de premier secours et secouristes** : Articles R4224-14 à 16 du code du travail.
- **SST** : Document de référence et FAQ SST de l'INRS.



DURÉE DE L'ACTION

- 14 heures en présentiel (2 jours), il convient d'ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise.
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50 à 60% du temps de formation.



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- Certificat SST valable 24 mois.
- La prolongation de ce certificat est conditionnée par le suivi d'un stage de MAC SST tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 4 minimum à 10 maximum.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Intervenir face à une situation d'accident du travail (Domaine de Compétence 1).
 - > Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise (Domaine de Compétence 2).
 - Les sujets développés lors de la formation à la prévention des risques professionnels redent le sauveteur secouriste du travail plus conscient des causes de l'accident, plus motivé à adopter un comportement préventif. Il contribue ainsi à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et pourra, le cas échéant, apporter son concours à la rédaction du document unique concernant l'évaluation des risques, mais également faire remonter les informations nécessaires à son actualisation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour la projection**, tableau papier ou effaçable.
- Point d'eau courante accessible à proximité pour la réalisation de gestes de secours.
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Formateurs titulaires de l'attestation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels ».
- Formateurs titulaires du certificat « Formateur SST » ou « Formateur de Formateurs SST » en cours de validité.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.
- Outils pédagogiques (PAP SST & PI SST) et matériel de simulation et d'apprentissage.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs SST certifiés par l'INRS.
- Formateur de Formateurs SST certifié par l'INRS.
- Responsable pédagogique.
- Service administratif.
- Service qualité.
- Service relations clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation tout au long de la formation et consignes les résultats sur une fiche d'évaluation formative standardisée.
- En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, deux épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Le certificat est obtenu dès lors que l'apprenant a suivi la totalité de la formation et qu'il satisfait aux deux épreuves certificatives dans leur totalité.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Un certificat SST (modèle national) est édité au nom du titulaire via l'outil de gestion national FORPREV et lui est envoyé.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire) :**

> Domaine de compétence 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

> Domaine de compétence 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail.

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Protéger de façon adaptée.
- Examiner la victime.
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime.
- Secourir la victime de manière appropriée.
 - Secourir 1 : La victime saigne abondamment.
 - Secourir 2 : La victime s'étouffe.
 - Secourir 3 : La victime se plaint d'un malaise.
 - Secourir 4 : La victime se plaint de brûlures.
 - Secourir 5 : La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.
 - Secourir 6 : La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
 - Secourir 7 : La victime ne répond pas mais elle respire.
 - Secourir 8 : La victime ne répond pas et ne respire pas.

- Epreuves certificatives des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

